



Délibération n° 48 / 2021

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille vingt et un, le Quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. ARCAY Martin, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. BIEGEL Julien (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. GIL Michaël (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), Mme GIMENEZ Véronique (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Gaëlle GUYONNET), M. MESSINA Gaspard (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), M. Jean-Luc MILHAU (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. SABLOS Gérard (pouvoir à Mme Danièle LACUBE), Mme TROCHAIN Katia (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances - Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 - Autorisation

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel expose au conseil municipal :

Le budget de la Commune n'étant pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice 2022, il convient d'appliquer l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront repris au budget général lors de l'adoption du Budget Primitif 2022.

A titre indicatif, les montants retenus et l'affectation des crédits pouvant faire l'objet d'un engagement, d'une liquidation et d'un mandatement avant le vote du Budget Primitif 2022 sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 48/2021****Objet : Finances - Mandatement sur les crédits d'investissement
Primitif 2022 – Autorisation**

DEPENSES		CREDITS OUVERTS BP/DM 2021 HORS RAR 2020	ANTICIPATION CREDITS POUR 2022
15112	Provisions pour litiges	1 249 685,55	-
Total 040	Opérations d'ordres	1 249 685,55	-
10226	TA	1 000,00	-
Total 10	Dotation fonds divers et réserves	1 000,00	-
1641	Emprunts (capital)	545 000,00	-
165	Dépôts et cautions reçues	1 000,00	-
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	546 000,00	-
2031	Etudes	115 000,00	28 750,00
2051	Concessions	40 000,00	10 000,00
Total 20	Immobilisations incorporelles	155 000,00	38 750,00
2046	AC d'investissement	242 000,00	-
Total 204	Subventions d'investissement	242 000,00	-
2111	Terrains nus	140 000,00	35 000,00
2116	Cimetière	550 000,00	137 500,00
2128	Autres agencements et aménagements	130 000,00	32 500,00
21312	Bâtiments scolaires	100 000,00	25 000,00
2135	Agencements constructions	165 000,00	41 250,00
2138	Autres constructions	30 000,00	7 500,00
2152	Installations de voirie	180 000,00	45 000,00
2158	Autres installations, matériel, outillage	100 000,00	25 000,00
2182	Matériel roulant	40 000,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	54 000,00	13 500,00
2184	Mobilier	62 000,00	15 500,00
2188	Acquisition de matériel	70 000,00	17 500,00
Total 21	Immobilisations corporelles	1 621 000,00	405 250,00
2313	Constructions	1 010 000,00	252 500,00
2315	Installations matériel & outillage	15 000,00	3 750,00
Total 23	Immobilisations en cours	1 025 000,00	256 250,00
			-
TOTAL		4 839 685,55	700 250,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget général de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 29 (dont 9 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 24

Contre : 5 (M. GERVAIS Marc, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, M. Jean-Luc MILHAU).

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 7 décembre 2021

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402027-20211217-DL48_2021-DE